



HEURE DES QUESTIONS

Auteur PLR/FDP, par Xavier Mottet
Objet Prestations aux réfugiés
Date 07/12/2024
Numéro 2024.12.364

Afin de garantir l'égalité de traitement et de préserver la justice ainsi que la cohésion sociale, peut-on s'assurer qu'il n'existe aucune forme de discrimination entre les prestations accordées aux réfugiés ukrainiens et celles offertes aux autres réfugiés?